

ANNEXE 7 : Demander sa mutation sur un poste de direction d'école dans le cadre du mouvement intra-départemental 2026

Ce document ne concerne pas les postes de direction d'écoles spécialisées ou les chargé(e)s d'écoles à classe unique.

Situation n° 1 : Je suis inscrit(e) sur la liste d'aptitude de directrice/directeur d'école 2024, 2025 ou 2026 **du département où je souhaite me porter candidat(e)** sur un poste de direction d'école de deux classes et plus.

Je peux me porter candidat(e) sans aucune démarche particulière. Toutefois il sera nécessaire, si je ne l'ai pas déjà fait, que je suive la formation à la fonction de directrice/directeur d'école avant ma prise de fonction.

Situation n° 2 : Je suis inscrit(e) sur la liste d'aptitude de directrice/directeur d'école 2024, 2025 ou 2026 **d'un autre département que celui où je souhaite me porter candidat(e)** sur un poste de direction d'école de deux classes et plus.

Je peux me porter candidat(e), toutefois il convient d'informer ma DSDEN d'accueil de mon inscription sur la liste d'aptitude 2024, 2025 ou 2026 de mon département d'origine. Il sera nécessaire, si je ne l'ai pas déjà fait, que je suive la formation à la fonction de directrice/directeur d'école avant ma prise de fonction.

Situation n° 3 : J'ai été inscrit(e) avant 2024 sur une liste d'aptitude de directrice/directeur d'école **du département ou d'un autre département** que celui où je souhaite me porter candidat(e) sur un poste de direction d'école de deux classes et plus **et j'ai déjà exercé** les fonctions de directrice/directeur d'école pendant 3 ans.

Je peux me porter candidat(e) sur un poste de direction d'école (de deux classes et plus), toutefois je devrai solliciter ma réinscription de droit sur la liste d'aptitude de directrice/directeur d'école dans le cadre du mouvement intra-départemental en suivant les étapes figurant en page n°2.

Situation n° 4 : J'ai été inscrit(e) avant 2024 sur une liste d'aptitude de directrice/directeur d'école **du département ou d'un autre département** que celui où je souhaite me porter candidat(e) sur un poste de direction d'école de deux classes et plus **et je n'ai pas exercé les fonctions de directrice/directeur d'école pendant 3 ans.**

Je peux me porter candidat(e) sur un poste de direction d'école (de deux classes et plus), toutefois je ne pourrai être affecté(e) sur ce poste qu'à titre provisoire.

Situation n° 5 : Je n'ai **jamais été inscrit(e)** sur une liste d'aptitude de directrice/directeur d'école.

Je peux me porter candidat(e) sur un poste de direction d'école (de deux classes et plus), toutefois je ne pourrai être affecté(e) sur ce poste qu'à titre provisoire.

ANNEXE 7 bis : Solliciter sa réinscription de droit sur une liste d'aptitude de direction d'école dans le cadre le mouvement intra-départemental 2026

➤ Conditions préalables et cumulatives pour solliciter sa réinscription :

- avoir été inscrit(e) sur une liste d'aptitude départementale (quel que soit le département) qui ne sera plus en cours de validité au 1er septembre 2026 (soit une durée de validité égale ou supérieure à 3 ans) ;
- avoir déjà exercé 3 années en tant que directeur/directrice d'école (ou plus d'un an mais moins de 3 ans en cas d'ouverture par l'IA-DASEN d'une campagne exceptionnelle d'inscription sur la liste d'aptitude pendant le mouvement intra-départemental).

➤ Modalités :

1ère étape : Lorsque vous saisissez vos vœux, cliquez sur le bouton dédié :

Votre demande validée

Votre demande a été enregistrée le : 19/12/2022 à 09 h 43.

Dernière mise à jour le : 19/12/2022 à 14 h 22.

État de la demande : Valide

Supprimer votre demande

Cliquez sur ce bouton si vous souhaitez vous porter candidat(e) sur un poste de direction d'école de 2 classes et plus. Ce bouton ne sera visible que pour les agents inscrits sur une liste d'aptitude de direction d'école qui ne sera plus valide à la date de la mobilité souhaitée.

Demander une réinscription de droit sur la liste d'aptitude de directeur d'école

2ème étape : Complétez votre demande (saisie obligatoire)

- 1) Dans la partie « commentaire » vous **devez préciser** en quelle année et dans quel département vous avez obtenu votre liste d'aptitude ainsi que le nombre d'années durant lesquelles vous avez exercé en qualité de directeur/directrice d'école.
- 2) Dans la rubrique « durée d'exercice », indiquez si vous avez exercé « moins de 3 ans » ou « 3 ans et plus » les fonctions de directeur/directrice d'école.
- 3) Validez votre demande. *Vous aurez la possibilité de modifier ou de supprimer votre demande. Vous serez informé(e) par courriel de la suite apportée à votre demande. En consultant l'application, vous verrez également où en est le traitement de votre demande avec 3 statuts possibles « en cours », « accepté » ou « refusé »*

Votre demande de réinscription de droit sur la liste d'aptitude de directeur d'école

Demande de réinscription de droit sur la liste d'aptitude de directeur d'école	En cours
Commentaire ⓘ	<input type="text"/>
Durée d'exercice	<input type="radio"/> J'ai déjà exercé trois ans en tant que directeur d'école <input type="radio"/> J'ai exercé moins de trois ans en tant que directeur d'école
<input type="button" value="Annuler"/> <input type="button" value="Valider"/>	